

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-116**

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION À DES FINS DE CENTRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DÉBIT DE BOISSON COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'USAGE SUSMENTIONNÉ D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL SIS AUX 9055-9075, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST – DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA18 3005 0149 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018, le premier projet de résolution numéro PP-116, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique **le jeudi 17 mai 2018 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

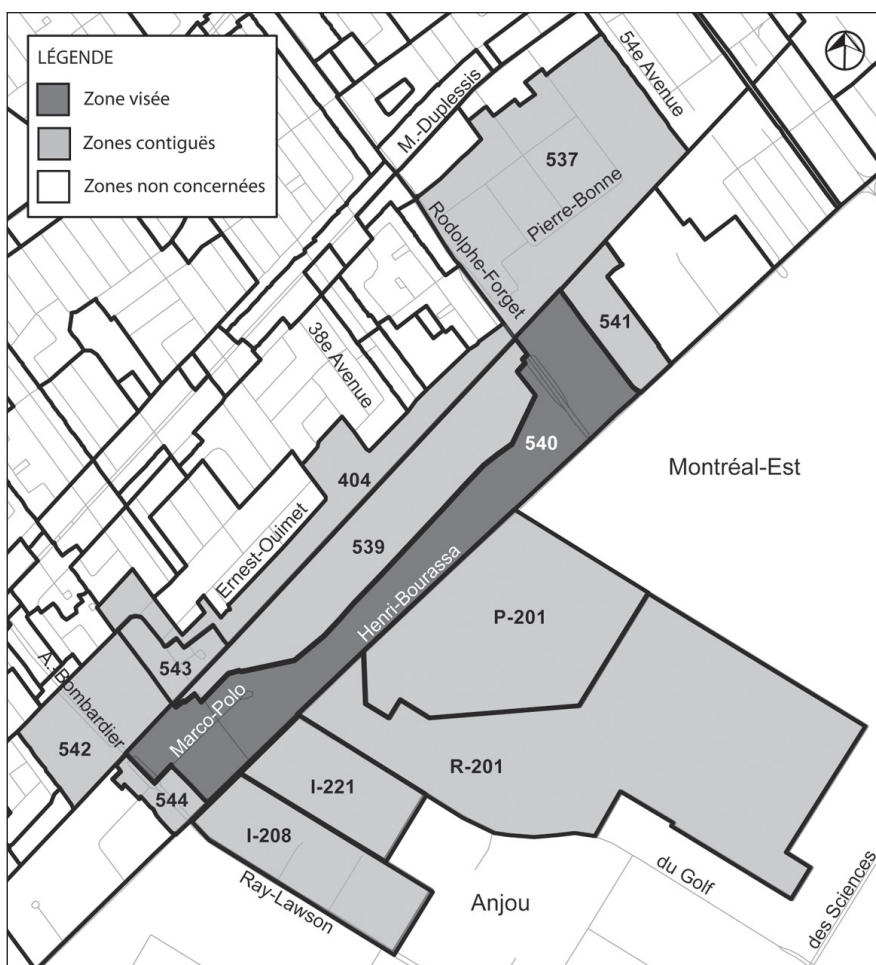
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre l'occupation d'une partie de l'immeuble situé aux 9055-9075, boulevard Henri-Bourassa Est comme centre d'activité physique accompagné d'un débit de boisson à titre d'usage complémentaire.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 540. Les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës numéro 404, 537, 539, 541, 542, 543, 544, ainsi que des zones I-208, I-221, R-201 et P-201 situées sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 8 mai 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat